

Parce que le respect et la dignité des personnes sont sacrés

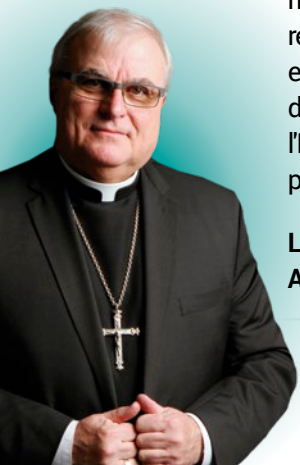
Avec l'appui de différents conseils et services diocésains, il a été décidé d'instaurer des mesures pour assurer la sécurité des personnes de tous les âges impliquées ou rejointes dans les activités de l'Église catholique. Comme plusieurs institutions, l'Archidiocèse de Sherbrooke a mis en place ces démarches pour éviter des situations déplorables et des atteintes à la dignité humaine.

Bien qu'elle soit nouvelle pour nous tous, cette procédure doit être accueillie avec sérénité. Gérée dans la confidentialité, elle est obligatoire pour les salariés des paroisses et des Services diocésains. Elle s'applique aussi aux personnes bénévoles.

Ce dépliant fournit des indications générales au sujet du processus et il en explique les étapes. Il indique aussi les coordonnées des personnes à joindre en cas de questions ou de situations à dénouer.

Souhaitant, comme vous, que rien n'entrave l'annonce du message évangélique, je vous remercie pour votre engagement et votre compréhension. Rempli de confiance, je demande à l'Esprit de faire porter toujours plus de fruits à vos efforts.

Luc Cyr
Archevêque de Sherbrooke



Malgré les mesures en place, il se peut que des situations discutables surviennent.

L'ENCADREMENT SÉCURITAIRE
DES INTERVENANT(E)S
ECCLÉSIAUX

Dans ces cas, nous vous invitons à contacter d'abord :

Les responsables de votre paroisse
ou
Monsieur le délégué de l'archevêque
en matière d'éthique
130, rue de la Cathédrale
Sherbrooke QC J1H 4M1
819 563-9934, poste 201
patrice.gregoire@diocesedeshbrooke.org

Vous pouvez aussi
consulter le site internet
diocesedeshbrooke.org

Pourquoi, pour qui et comment?

Renseignements à l'intention
des bénévoles



Des droits et des devoirs

Dans une institution comme L'Église, lorsqu'une personne manifeste de l'intérêt pour un engagement bénévole ou salarié, il convient d'initier le processus d'encadrement. Plus qu'une mesure de vérification, cette démarche est un moyen d'assurer un support adéquat à celles et ceux qui collaborent à la vie ecclésiale. Un des objectifs est d'informer chacun de ses droits et de ses devoirs.

Des étapes utiles

L'encadrement se fait de manière continue à travers des étapes permettant d'atteindre des objectifs précis.



Les responsables et la confidentialité

Placées sous le sceau de la confidentialité, les démarches sont supervisées par les premiers responsables paroissiaux et diocésains. Des personnes dûment qualifiées les assistent dans ce mandat ainsi que la chancellerie de l'archidiocèse.